

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste...
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1879.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain 25 février, à l'occasion du mardi-gras.

Chronique générale.

L'événement du jour est la manifestation favorable à la conversion du 5 0/0, qui vient de se produire dans les bureaux de la Chambre.

Nous n'avons ici qu'à constater le fait. Ainsi qu'on le verra plus loin, la conversion est toujours regardée à la Bourse, par les esprits sérieux, comme une chimère, et ce qui est pis, comme une manœuvre. On ne voit pas trop, en effet, par quels moyens une opération si colossale pourrait être réalisée, dans la situation politique, financière, économique où se trouve présentement la France.

Mais rien n'arrête nos hommes d'Etat républicains; leurs journaux supputent déjà les bénéfices de la conversion et même ils en font l'application, ce qui est plus comique encore.

Tout ce que cette agitation n'est-elle, oui ou non, qu'une manœuvre? La supposition que se permettent les habitués de la Bourse n'est vraiment pas aimable pour nos grands financiers de la Chambre.

L'AMNISTIE.

Le vote sur le projet d'amnistie présenté par le gouvernement est acquis, sauf ratification par le Sénat. Le cabinet avait demandé un bill de confiance. Il ne l'a pas obtenu, car, en réalité, il se trouve en minorité devant la Chambre.

Le projet a été voté par 343 voix contre 94; mais il faut déduire de la majorité les 99 suffrages qui s'étaient prononcés contre le cabinet et pour l'amnistie plénière. Or, si de 343 on retranche 99, on obtient 244 comme différence, soit un chiffre inférieur, — et de beaucoup, — à la majorité absolue, réelle de la Chambre.

Le ministre Dufaure obtint le 20 janvier une confiance conditionnelle accordée par une majorité fictive; dix jours après, il était renversé. Il est permis de dire, après avoir lu les débats et décomposé le vote qui les a suivis, que le cabinet du 5 février ne sera qu'un « cabinet de girouettes », suivant l'expression appliquée par M. About au cabinet précédent.

L'amnistie partielle ne fera qu'encourager l'agitation pour l'amnistie totale, et la faiblesse du pouvoir républicain, à peine masquée sous les expédients d'un arbitraire antijuridique et inconstitutionnel, sera une fois de plus démontrée.

Le vote du 24 sur l'amnistie peut être considéré comme le coup de grâce donné au ministère.

Voici le texte du projet de loi d'amnistie voté vendredi par la Chambre :

Art. 1er. — L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le Pré-

sident de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Les peines prononcées par contumace pour les mêmes faits pourront être remises par voie de grâce.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription sera acquise pour faits relatifs aux insurrections de 1871, qui n'auront pas encore été l'objet de condamnations contradictoires ou par contumace.

Art. 4. — A dater de la notification des lettres de grâce, entraînant virtuellement l'amnistie, le condamné qui sera rentré en France ne jouira plus du bénéfice de l'article 476 du Code d'instruction criminelle.

Art. 5. — La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui, indépendamment des faits qu'elle prévoit, auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature ayant entraîné une condamnation à plus d'une année d'emprisonnement.

Le Journal officiel publiait hier matin trois décrets, en date du 18 février, qui prescrivent les nominations suivantes dans le corps diplomatique :

M. le général de division Chanzy, sénateur, gouverneur général civil de l'Algérie, est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de toutes les Russies, en remplacement de M. le général Le Flô, dont la démission est acceptée.

M. le vice-amiral Pothuau, sénateur, est nommé ambassadeur de France près S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, en remplacement de M. le marquis d'Harcourt, dont la démission est acceptée.

M. Teisserenc de Bort, sénateur, est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, en remplacement de M. le marquis de Vogué, dont la démission est acceptée.

Le Journal officiel d'hier matin contient un mouvement judiciaire dans lequel nous remarquons la révocation de M. Bastien, président de chambre à la cour d'Alger, et celle de M. Tirel de la Martinière, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

La révocation de M. Bastien, venant après des procès retentissants, peut être considérée comme une offense faite par M. le garde des sceaux à la cour d'Alger et à la cour de cassation, qui ont, toutes deux, soutenu de leurs arrêts le haut magistrat dans la défense de son honneur professionnel.

M. Le Royer révoque M. le président Bastien qui a eu gain de cause devant la justice. Qui aurait donc fait M. le garde des sceaux si M. le président Bastien avait succombé dans l'instance intentée par lui contre ses calomnieux ?

Quant à M. de la Martinière, c'est non pas le jeune magistrat que l'on frappe, mais l'homme politique du 24 mai.

Deux avocats généraux, M. Sergent, à Poitiers, M. Berger, à Grenoble, et M. Finas-Duplan, procureur de la République à Chambéry, sont également révoqués.

Le remplaçant de M. Sergent à Poitiers est M. Legris, substitut du procureur général à Besançon.

LA COMMISSION DU BUDGET.

La Chambre des députés a procédé samedi à la nomination de la commission du budget.

Au point de vue politique, voici comment se répartissent dans cette commission les

membres des divers groupes républicains de la Chambre :

Six du centre gauche : MM. Bethmont, Lacaze, Germain, Lamy, Bardoux et Casimir Périer.

Quatorze de la gauche : MM. Liouville, A. Proust, Parent, Guichard, Brelay, Louis Legrand, Martin-Feuillée, Tirard, Devès, Andrieux, Wilson, Noirot, Margaine et Langlois.

Treize de l'Union républicaine : MM. Gatineau, Brisson, Latrade, Clémenceau, A. Joly, Spuller, E. Millaud, Farcy, Rouvier, Varambon, Lelièvre, Floquet et Constans.

Onze de ces commissaires ont voté vendredi l'amnistie plénière. Ce sont : MM. Brelay, Brisson, Clémenceau, Constans, Devès, Farcy, Floquet, Millaud, Rouvier, Spuller et Varambon.

Au point de vue de la représentation des départements, la commission nouvelle du budget comprend un député de l'Ain, un de l'Aube, un des Bouches-du-Rhône, un de la Charente-Inférieure, trois de la Corrèze, un d'Eure-et-Loir, un de la Haute-Garonne, un de l'Hérault, un de l'Ille-et-Vilaine, un de l'Indre-et-Loire, deux du Jura, un de la Marne, un de Meurthe-et-Moselle, un de la Meuse, un du Nord, un du Puy-de-Dôme, un des Basses-Pyrénées, trois du Rhône, un de la Haute-Saône, un de la Savoie, six de la Seine, deux de Seine-et-Oise, un des Deux-Sèvres et un de l'Yonne : 24 départements se trouvent représentés dans la commission de 1880.

Tous les commissaires élus sont favorables à la conversion du 5 0/0 sous le prétexte qu'elle procurerait un boni de 34 millions pour l'Etat si elle s'opérait en 1/2 0/0, conversion qui paraît réunir le plus de sympathies.

Cependant, signalons M. Germain qui, dans le septième bureau, a dit qu'il ne saurait admettre que l'on procédât par étapes successives et que l'on convertit d'abord en 1/2 0/0 pour aboutir à une conversion ultérieure.

Nous apprenons qu'un ordre formel a été donné, par le ministre de l'intérieur, pour faire interdire toute manifestation publique en faveur de l'amnistie plénière, qui pourrait se produire à l'occasion des banquets du 24 février. M. de Marcère a été suffisamment renseigné pour savoir qu'il s'organisait quelque chose de ce genre.

Les députés de l'extrême gauche, absolument fixés aujourd'hui sur le vote final de la question d'amnistie plénière, ont déclaré à leurs collègues qu'ils comptaient prendre leur revanche sur le procès du 16 Mai, que rien ne pouvait plus empêcher maintenant.

Il est question, parmi les membres du gouvernement, d'interdire toute souscription publique pour les amnisties.

Une décision doit être prise dans ce sens, aussitôt que le Sénat aura rendu son vote sur l'amnistie.

D'après la Patrie, l'amiral Jauréguiberry va fixer une limite d'âge pour les employés de l'administration centrale de la marine.

Cette mesure, qui permettrait de mettre à la retraite plusieurs agents, faciliterait l'épuration à laquelle on s'attend dans les bureaux de la rue Royale.

Voici l'ordre général que le général commandant le 7° corps a adressé aux troupes placées sous ses ordres avant de quitter son commandement :

« Par décret du Président de la République en date du 11 février, le général de division duc d'Aumale est mis à la disposition du ministre de la guerre, pour inspecter des corps d'armée, et M. le général de division Wolff est appelé au commandement du 7° corps d'armée.

« Je ne puis me séparer des troupes du 7° corps sans les remercier du zèle que tous, généraux, officiers et soldats, ont apporté depuis six ans dans l'accomplissement de leurs devoirs.

« M. le général Wolff recevra de vous, j'en suis sûr, le concours empressé qui ne m'a jamais fait défaut. Il vous trouvera toujours animés du même esprit de discipline, prêts à toute heure, invariablement dévoués à la patrie!

« Au quartier général, à Besançon, le 42 février 1879.

« Le général de division, « Signé : H. D'ORLÉANS. »

Le conseil municipal d'Arcis-sur-Aube, sur la proposition d'un de ses membres, vient de voter qu'à l'avenir la place du pont portera le nom de place Danton.

C'est comme si on disait que : Vive la guillotine! est désormais le cri national de la France.

Danton guillotina et fut guillotiné.

Est-ce au guillotineur ou au guillotiné que les conseillers municipaux d'Arcis-sur-Aube rendent ce doux hommage ?

LE GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ.

On lit dans le Français : Nous avons déjà signalé que les dépenses publiques en France s'étaient élevées pour 1879 à plus de 4 milliards.

Un journal financier qui en fait le compte pour 1880, d'après le nouveau projet de budget déposé, arrive au minimum de 4 milliards 250 millions, savoir : 2 milliards 756 millions de dépenses ordinaires, 561 millions de dépenses sur ressources extraordinaires, 404 millions de dépenses des départements et des communes, 56 millions des services rattachés par ordre au budget, 410 millions de dépenses faites dans les villes avec le produit des octrois et les taxes municipales de tout genre, 70 millions environ de petits emprunts contractés par les communes en sus de leurs budgets.

Ce sont les contribuables qui paieront cette somme énorme de plus de 4 milliards 250 millions qui s'accroît chaque année. Car chaque année, malgré les dégrèvements opérés, le total des impôts perçus augmente.

Voici, en effet, les totaux qu'ont produits, dans les six dernières années, les impôts directs et indirects :

Table with 2 columns: ANNÉES and TOTAUX. Rows: 1873 (2,511,044,000 fr.), 1874 (2,567,973,000), 1875 (2,768,480,900), 1876 (2,836,524,800), 1877 (2,824,060,200), 1878 (2,912,225,700)

De 1873 à 1878, l'augmentation de ces divers impôts a été de 400 millions.

Si on compare le produit de l'année 1878 non plus avec celui de l'année 1873, mais avec celui de 1869, qui n'était que de 4,847,438,407 fr. l'augmentation est de 4,065,090,593

Un milliard soixante-cinq millions.

C'est beaucoup plus que ce qui est nécessaire pour payer les dettes de la guerre.

#### LE BUDGET DES BUREAUX DE TABAC.

Plusieurs journaux ont annoncé comme un événement qu'un bureau de tabac vient d'être accordé à la nièce de M. Marrast. C'est que, en effet, le privilège de l'exploitation d'un bureau de tabac, en France et surtout à Paris et dans les autres grandes villes, assure presque toujours les moyens d'existence et est souvent une source de revenus considérables.

On compte aujourd'hui en France environ 40,000 bureaux de tabac. Ajoutons que ces bureaux produisent une somme totale de bénéfices qui atteint près de 30 millions de francs.

Sur ces 30 millions de produit total, les débits simples, qui sont au nombre d'environ 29,000, figurent pour 22 millions, et les recettes débits pour 8 millions.

A côté de ces débits, dont la moyenne des produits peut être évaluée à 850 fr. pour les premiers et 725 fr. pour les seconds, il y a des débits rapportant 40,000, 45,000 et 20,000 fr. Il y en a même qui rapportent près de 75,000 fr. de bénéfice.

Il y a de même des recettes débits rapportant 5,000 fr.

La plupart des bureaux de tabac sont affermés par leurs titulaires, qui ne veulent pas les exploiter eux-mêmes. Les bureaux de 500 fr. à 4,000 fr. s'afferment généralement à la moitié de leur produit; ceux qui produisent moins de 500 fr. s'afferment aux deux tiers. Il y a en tout environ 43,500 bureaux affermés, et les autres sont exploités directement par leurs titulaires.

#### Etranger.

Rome, 22 février.

Le Pape a fait hier un accueil très-cordial à M. de Gabric, qui lui a remis la lettre par laquelle M. Grévy lui notifiât son élection à la présidence de la République française.

Le Souverain-Pontife s'est montré très-satisfait des paroles prononcées par l'ambassadeur de France.

Aujourd'hui le Pape recevra environ 600 journalistes appartenant à la presse catholique de l'Europe et de l'Amérique venus pour lui présenter leurs hommages.

Le Pape fera un discours sur la presse et sur le rôle des écrivains catholiques.

ALLEMAGNE. — Le prince de Bismark, à la suite du vote du Reichstag refusant d'autoriser les poursuites, par lui demandées, contre deux députés socialistes, a proposé à l'empereur de dissoudre la Chambre.

Les nouvelles du Cap sont un peu meilleures pour les Anglais. Une dépêche porte que le colonel Wood, attaqué par 4,000 Zoulous, est parvenu à les repousser.

Toutefois, nous remarquons que les Anglais sont en retraite sur toute la ligne: ils se replient sur leurs possessions et quittent le territoire ennemi.

Les Zoulous se concentrent en ce moment vers Ekove, en face des positions fortifiées de la colonne Pearson. On s'attend à une lutte très-vive sur ce point. Mais il est à croire que les Anglais ne reprendront leur marche en avant qu'après avoir reçu les renforts qui leur sont envoyés; en attendant, ils se borneront à défendre leurs positions.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que les grandes manœuvres d'automne, qui doivent avoir lieu en 1879, seraient exécutées par les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée, et réuniraient les trois armes.

L'appel des réservistes de l'infanterie, appartenant à la classe de 1872, qui doivent accomplir leurs vingt-huit jours de service cette année, sera fait:

Le 20 août, pour les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps, et le 1<sup>er</sup> septembre, pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps.

L'ouverture des manœuvres sera fixée de manière que les réservistes puissent être exercés le plus longtemps possible à leurs corps et y exécuter le tir à la cible avant d'être mis en route pour ces manœuvres. Comme les autres années, les réservistes ayant servi activement seront seuls envoyés aux manœuvres.

La durée des manœuvres sera de treize jours, dont deux de repos.

Les 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> divisions de cavalerie exécuteront également des grandes manœuvres d'automne; elles seront réunies à cet effet dans le département de Seine-et-Marne.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 11 mai 1877, les officiers de réserve appartenant à l'infanterie, à la cavalerie et aux services administratifs, seront convoqués dans les corps d'armée ci-dessus désignés, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent.

L'Armée territoriale dit qu'on s'occupe vivement, au ministère de la guerre, de l'appel de l'Armée territoriale, qui doit avoir lieu cette année.

L'appel commencera le 17 avril prochain; comme l'année dernière, il aura lieu en trois séries, bataillon par bataillon. Cette année, on commencera par le troisième bataillon, afin que les mêmes communes ne soient pas toujours privées de leurs cultivateurs à l'époque de la fenaison; comme en 1878, les bataillons se succéderont à intervalles rapprochés; la durée de l'appel pour chaque bataillon ne dépassera pas quinze jours. Les hommes seront versés dans les régiments actifs, équipés, habillés et armés par les soins des officiers de l'armée active, et instruits par ces officiers.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La neige a fait de nouveau son apparition la nuit dernière. Ce matin, les toits en étaient recouverts d'une légère couche.

Le maximum de la crue de la Loire n'a pas dépassé 5 mètres. Aujourd'hui lundi (midi), l'eau était à 4<sup>m</sup> 80 au pont Cessart.

Midi 1/2. — La neige recommence à tomber.

Vendredi, la Chambre des députés a adopté par assis et levé un projet autorisant la ville d'Angers à contracter un emprunt de 4,000,000 de francs.

#### On lit dans le Patriote :

M. Benoist, député de Maine-et-Loire, a déposé un amendement au classement des lignes des chemins de fer, ainsi conçu :

« Ajouter au tableau A :

« Une ligne de Saumur à Château-du-Loir » par Noyant. »

M. Bossuet, curé de Chacé, est décédé mardi dernier, à l'âge de soixante-dix ans. Il était à la tête de cette paroisse depuis l'année 1850.

La Semaine religieuse annonce les nominations suivantes :

M. Thuau, curé de Brossay, est nommé curé de Saint-Lambert-la-Potherie.

M. Baumard, professeur au collège de Doué-la-Fontaine, est nommé curé de Brossay.

M. Coulonnier, d'Yzernay, est nommé professeur à Doué-la-Fontaine.

#### ANGERS.

L'Etoile a reçu la lettre suivante :

Angers, 21 février 1879.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans l'Etoile le récit de la catastrophe causée par une explosion de poudrière dans le département de la Charente. Il me semble que ce nouveau désastre devrait rappeler l'attention de nos administrateurs sur le danger auquel est exposée notre ville, et les décider à faire enfin des réclamations énergiques contre la destination donnée par le ministère de la guerre au château d'Angers.

C'est dans un flot de la Charente, situé à plusieurs kilomètres d'Angoulême, qu'a eu lieu l'explosion, et les maisons d'Angoulême ont été ébranlées comme par une secousse de tremblement de terre. Il a suffi de la configuration de sept cents kilogrammes de poudre pour produire cette commotion. Eh bien ! que l'on prenne la peine de réfléchir un peu sur l'effet que produirait la conflagration de l'immense quantité de matières explosives qui existe au château d'Angers. Ce serait la destruction d'une partie de la ville, de la ville entière peut-être; ce serait la mort de milliers de personnes !

Veillez, Monsieur le rédacteur, donner à cette lettre l'hospitalité dans vos colonnes ou faire vous-même un article sur ce sujet. Je ne crois pas qu'il y en ait un qui intéresse plus notre ville.

Il faut en finir avec la résistance imbécile, et je dirai même coupable, qu'ont rencontrée jusqu'à ce jour dans les bureaux du ministère de la guerre les justes réclamations formulées tant de fois déjà par notre conseil municipal, notre conseil d'arrondissement et le conseil général de Maine-et-Loire. C'est à notre municipalité surtout qu'il appartient d'élever énergiquement la voix. Bien que je ne sois pas républicain, j'applaudirai toujours à ce qu'elle fera pour l'intérêt public.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

UN DE VOS LECTEURS.

M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire, vient d'adresser la circulaire suivante aux maires de son département :

Monsieur le Maire, les longues pluies et les crues des cours d'eau, les frimas, le dégel de cet hiver paraissent avoir exercé une action de désagrégation exceptionnellement puissante sur les escarpements calcaires, sur les talus à pente rapide et sur les murs construits avec du mortier de terre.

Deux catastrophes récentes arrivées à Chisseaux et à Saint-Denis-Hors, où plusieurs personnes ont péri sous des éboulements de murs d'habitation, prouvent qu'on doit surveiller avec le plus grand soin les constructions qui sont adossées à des escarpements ou des remblais le long desquels se produisent des écoulements ou des infiltrations d'eaux pluviales.

L'administration ne saurait se montrer trop vigilante à ces égards, et je vous prie, Monsieur le Maire, de vous assurer si dans votre commune aucune habitation n'offre de dangers pour la sécurité de ses habitants. Si vous éprouvez des doutes ou si des contestations s'élevaient à ce sujet, je vous autorise à demander d'urgence l'avis d'un des agents spéciaux de l'administration les plus voisins de votre résidence, conducteurs des ponts-et-chaussées ou agents-voyers.

Sur votre demande et dans les circonstances d'une importance capitale, je réclamerai le concours de M. l'ingénieur en chef des mines.

Vous n'ignorez pas qu'au cas où la sécurité des personnes serait compromise d'une manière incontestable, vous avez le droit légal de faire évacuer les habitations qui menacent ruine. Je n'ai pas d'ailleurs à vous rappeler, Monsieur le Maire, que l'exercice de ce droit doit être entouré de tous les ménagements qu'impose le respect dû à la liberté individuelle et au droit de propriété.

TOURS.

Les journaux de Poitiers n'étant pas arrivés samedi matin à Saumur, nous n'avons pu parler dans notre dernier numéro du violent ouragan, entremêlé de pluie, qui s'est déchaîné jeudi, entre deux et trois heures du soir, sur le chef-lieu du département de la Vienne.

Le Courrier de la Vienne a donné les détails suivants :

« Une partie importante du faitage des bâtiments du Palais-de-Justice situés du côté du passage connu sous le nom d'Echelle du Palais est tombée avec un fracas épouvantable sur la plate-forme de l'escalier. Les feuilles de plomb soulevées par le vent étaient énormes et ne mesuraient pas moins de 4 à 5 millimètres d'épaisseur; déchirées et tordues, elles tombaient par morceaux de 50 à 60 centimètres de longueur.

Sur la place du Marché, deux tuyaux de cheminées d'une hauteur de deux mètres ont été projetés en pleine voie publique.

Sur la place d'Armes, ardoises, tuiles, plâtras tombaient comme grêle et les passants avaient toutes les peines du monde à conserver leur équilibre.

L'ouragan, du reste, a causé des dégâts considérables aux toitures de la ville.

Sur le boulevard Pont-Achard, un des gros arbres bordant le trottoir a été arraché en partie et s'est incliné en arc-boutant sur un autre arbre placé en face, de l'autre côté du boulevard.

Sur le plateau des Dunes, les dégâts ont été plus importants; l'un des pignons du

parc à fourrages dont la construction venait d'être achevée et sur lequel on avait déjà placé la charpente en fer, a été renversé, et il n'est resté que deux ou trois mètres de bâtisse au-dessus des fondations.

En résumé, plusieurs habitations ont eu leurs tuyaux de cheminées enlevés, un grand nombre de toitures ont subi des dégâts sérieux; mais nous n'avons pas eue du dire qu'il y ait d'accident de personnes.

Le Journal de la Vienne dit également :

« Un ouragan épouvantable, qui a pris en un clin d'œil les proportions d'une trombe de neige et de pluie torrentielles, s'est déchaîné jeudi avec une furie sans pareille sur Poitiers et les environs et a occasionné de nombreux et importants dégâts.

Dans les rues de la Préfecture, des Cordeliers, des Trois-Rois, de la Visitation, du Chaudron-d'Or, etc., les ardoises et les tuiles courbes si usitées dans notre région jonchaient le sol. Au plus fort de la tourmente, elles volaient en l'air et tournoyaient comme des plumes avant de tomber. C'était une véritable pluie. Le nombre des cheminées renversées est incalculable. En un mot, dans n'importe quel quartier de la ville, on ne peut faire un pas sans trouver des débris de toute sorte. »

Cet ouragan s'est fait sentir dans presque tout le centre de la France et a sévi surtout avec une violence extraordinaire sur nos départements de l'Ouest.

A Angoulême, il a produit de grands dégâts. Au théâtre des Variétés, deux cheminées sont tombées sur la toiture de la scène qui s'est effondrée pendant une répétition. Deux artistes, M. et M<sup>me</sup> Saint-Germain, ont été si grièvement blessés que leurs jours sont en danger.

Plusieurs personnes ont été renversées par le vent, et dangereusement blessées. Partout les toitures ont été démolies; les cheminées renversées, les arbres arrachés, des murs même se sont écroulés.

L'ouragan a également causé des dégâts incalculables à Limoges, à Bordeaux, à Niort, à Arcachon, etc., etc. En Bourgogne, la tempête a semé des ruines et des débris, des maisons ont été renversées, les arbres brisés, les toitures enlevées.

En Suisse, les trains ont été arrêtés par les arbres déracinés qui encombraient la voie.

#### Tours.

L'abondance des pluies a causé de graves dégâts dans diverses communes de l'arrondissement de Tours et notamment dans celle de Ballan.

Près de la route qui conduit du bourg au Grand-Moulin, plusieurs caves ont été comblées par suite d'éboulements que l'infiltration des eaux a déterminés.

A la Carte, des murs qui avaient subi l'épreuve de plus de cent hivers, se sont écroulés sur une longueur de 500 mètres environ.

Aux Touches, un mur et une immense grille qui fermaient d'un côté le parc de cette magnifique résidence ont été renversés.

La femme Beugnet, victime de la tentative de meurtre dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, va de mieux en mieux. Maintenant, nous dit-on, elle est complètement hors de danger.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Un affreux accident est arrivé dans le village de Mauconseil, commune de Saint-Symphorien, près Tours.

La nommée Marie Fretesalle, veuve Chauveau, âgée de 74 ans, était restée à se chauffer chez elle, tandis que ses enfants étaient allés à leur travail. S'étant trop approchée du foyer, le feu se communiqua à ses jupons et en un instant elle fut environnée de flammes.

Epouvantée, elle n'eut pas la force d'appeler au secours. Elle tomba de sa chaise et se roula sur le carreau, au milieu de souffrances épouvantables.

Des voisins, avertis par la fumée qui échappait de la maison, et croyant à un incendie, s'empressèrent d'appeler les enfants de la victime qui travaillaient dans le voisinage. Ceux-ci, étant venus, trouvèrent leur mère dans un état pitoyable. Elle avait le corps couvert de brûlures profondes et était sur le point de rendre le dernier soupir.

Le fils Chauveau parvint à éteindre les flammes en jetant sur sa mère une couverture de laine; mais malheureusement ce secours était arrivé trop tard.

La veuve Chauveau succomba quelques instants après, malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués. (J. d'Indre-et-Loire.)

Le sieur Duruisseau, boucher à Savigné, a été obligé, le 19 février dernier, de requérir la gendarmerie, pour lui prêter main-forte. Une vache furieuse, qui causait une certaine inquiétude, était renfermée dans sa cour, et depuis le matin, malgré ses efforts et ceux de ses voisins, il n'avait pu s'en rendre maître.

Le gendarme Germain, après avoir pris toutes les précautions nécessaires, parvint à lui loger une balle dans la tête; l'animal tomba foudroyé sur le coup. (Indépendant.)

#### LE TEMPS PROBABLE.

Qu'est-ce qu'une averse de plus ou de moins pour un habitant des villes?

« Quand il pleut, dit le proverbe, on fait comme le Parisien... on laisse pleuvoir. »

Mais il n'y a pas que des citadins sur la terre. Il y a des agriculteurs pour qui une journée de beau temps peut être un inestimable bienfait. Il y a des fermiers qui peuvent sauver leurs récoltes, s'ils sont prévenus à temps de l'approche de l'orage. Il y a des marins qui peuvent éviter la tempête, si le service météorologique est bien fait.

C'est à tous ces braves gens que je pense en lisant les télégrammes d'Amérique. Je vois, par le seul fait de cette transmission télégraphique, bien des ruines, bien des malheurs, bien des sinistres évités. Et je ne puis m'empêcher d'admirer la puissance de la science moderne, jouant ce beau rôle de protecteur, devant les cyclones pour les annoncer, criant: « Gare! » à ceux qui sont exposés.

La presse reproduit fidèlement les annonces météorologiques qui lui parviennent de New-York; c'est donc un devoir pour elle de renseigner ses lecteurs sur le degré de confiance qu'on peut accorder à ces prédictions.

Dans une conférence tenue dernièrement au *Meteorological Office* de Londres, M. Scott donnait, à cet égard, les renseignements suivants:

En 1877, le succès absolu des prédictions a été de 17,5 0/0, le succès partiel de 25 0/0; en définitive, 42,5 0/0 de succès contre 57,5 d'insuccès.

En 1878, 27 0/0 de succès absolu, 48 0/0 d'insuccès partiel, 45 0/0 d'insuccès absolu; soit 45 0/0 de succès.

La proportion de l'insuccès, établie pour la côte anglaise, doit être quelque peu augmentée pour Paris, où les influences atmosphériques signalées de New-York ont moins de chance de se faire sentir. Elle démontre qu'il a encore beaucoup à faire pour déterminer à l'avance, avec certitude, pendant sa traversée de l'Atlantique, la marche d'une tempête observée en Amérique, et surtout pour pouvoir affirmer le jour, l'étendue et l'intensité de son action quand elle abordera notre littoral français.

Cependant, réussir une fois sur 2 ou 3, c'est déjà un grand point acquis; car on peut empêcher ainsi un désastre pareil à celui qui frappa, en 1876, les pêcheurs de l'Écosse, ou celui qui coula l'an passé la vie à tant de pêcheurs de Saint-Sébastien et de la côte cantabrique. Avec la multiplicité et l'ensemble des observations actuelles, on ne tardera pas à perfectionner le système sur lequel reposent les prévisions, et surtout à reconnaître les corrections à faire à la route, à la *loxodrome* du vent.

Qu'on arrive à donner une plus parfaite certitude à ces annonces transatlantiques! Et les marins, surtout ceux qui s'adonnent à la pêche côtière, pourront leur accorder toute confiance, régler sur elle leurs entrées et leurs sorties des ports; il ne leur arrivera pas comme aujourd'hui, ou de se laisser surprendre à la mer par un mauvais temps, qui gêne ou annule leur production industrielle, ou de perdre en vain un temps précieux, par crainte d'une tempête qui ne se montre pas, quoique annoncée.

Le service de New-York n'est pas notre seul prophète. Nick, de Périgueux ou de Tonneins, M. Mayret, gendre et continuateur de Mathieu de la Drôme, nous servent chaque mois une ou deux prédictions; elles sont périodiquement sourires ceux de nos astronomes qui ne croient qu'aux faits acquis.

M. Nick a surtout la spécialité d'un langage pseudo-algébrique qui donne à ses annonces une obscurité de sens fâcheuse pour le vulgaire. Est-ce intentionnellement? Nous ne saurions le dire. Cependant nous retrouvons de lui une prédiction formulée fin d'octobre 1878; il est possible de constater le bien trouvé, aujourd'hui que l'hiver est prêt de finir et que les giboulées ordinaires de mars ont commencé en février:

« **Physionomie de l'hiver.** — Les éléments astronomiques ayant une certaine analogie, pendant le prochain hiver, avec ceux de 1874 et 1875, cette saison sera très-probablement marquée par des froids rigoureux sur la France et sur les pays voisins. »

Nous l'avons rudement vérifié.

Qu'on nous permette enfin de prédire nous-même: l'hiver ayant été marqué dans le nord de la France par des pluies exceptionnelles et des débordements de rivières, par compensation l'été prochain sera sec et chaud. La batellerie devra craindre des chômages; l'agriculture, une trop grande sécheresse.

S. g. d. g... Qui vivra verra!

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 28 février 1879.

Versements de 109 déposants (19 nouveaux), 15,948 fr. »

Remboursements, 14,693 fr. 12 c.

#### Faits divers.

Le tirage de la Loterie nationale a donné lieu à bien des surprises et a causé nombre de déceptions.

Nous connaissons un personnage étranger qui possédait trois mille billets et qui n'a gagné que deux petits lots ayant une valeur totale de 150 fr. à peine. Mais, en revanche, il y a eu des porteurs de billets singulièrement favorisés.

Ainsi, on ne parle depuis quelques jours, à la direction de la Loterie, que de M. A..., demeurant rue de Turenne, lequel était possesseur de 68 billets, et a gagné 34 lots dont un gros lot. Voilà, on en conviendra, ce qui s'appelle avoir de la chance.

C'est il y a trois jours seulement que l'on a réclamé le lot de 50,000 fr. Le propriétaire, jusqu'au dernier moment, a voulu rester anonyme, car c'est un garçon de recettes qui s'est présenté pour toucher le montant du prix en argent monnayé.

L'heureux gagnant est, nous dit-on, un de nos financiers connus sous les marronniers de la petite Bourse.

Le comble de l'héroïsme.

On est en guerre. Un général demande un homme de bonne volonté pour accomplir seul une mission périlleuse.

Un volontaire, arrivé de Paris la veille, se présente.

— Vous savez ce que j'attends de vous? dit le général. Il s'agit d'une entreprise difficile.

— Je le sais.

— De laquelle vous ne reviendrez peut-être pas.

Le volontaire, avec un sourire:

— Je suis revenu de plus loin, mon général.

— D'où donc?

— J'ai traversé à miauit, seul et sans armes, la place Pigalle et la place de l'Europe, à Paris, et je suis vivant!...

**Le métier de journaliste.** — Un de nos confrères le décrit en quelques traits d'une rare exactitude:

Faire un journal est une chose bien agréable!

Si vous parlez politique, les lecteurs se fâchent, parce que votre politique n'est pas celle de chacun d'eux en particulier; si vous n'en parlez pas, ils vous reprochent de ne pas être dans le mouvement.

Êtes-vous sérieux, on vous trouve assommant. Êtes-vous badin, on traite votre journal de feuille de chou.

Si le caractère est trop fin, on dit que ça fatigue les yeux; si les types sont trop gros, on se plaint qu'il n'y a rien à lire.

Si les compositeurs font quelques coquilles, les maîtres vous demandent si vous êtes né sur un banc d'huitres, ils vous traitent de mollusque.

Publiez-vous beaucoup de dépêches, on traite vos informations de canards, on assure que c'est

dans le bureau de rédaction que se fabriquent vos nouvelles. Êtes-vous sobre de dépêches, on dit que vous êtes mal informé.

Donnez-vous des articles originaux, on vous blâme de ne pas vous appuyer sur des autorités sérieuses, de ne pas citer les sources où vous puisez. Donnez-vous des extraits d'articles de choix, on vous accuse de faire votre journal à coups de ciseaux; si vous n'en donnez pas, on vous appelle démarqueur et compilateur.

Faites-vous des compliments à quelqu'un, on vous demande combien vous a été payée cette réclame. Faites-vous de la critique, c'est le parti-pris. Si vous louez qui que ce soit aujourd'hui pour quelque chose de bien, et que vous blâmiez le même homme demain pour quelque chose de mal, vous êtes une girouette. Si vous louez sans cesse, c'est du favoritisme; si vous critiquez sans cesse, c'est de l'opposition systématique.

N'est-ce pas que cette existence ne manque pas de charmes?

Sans parler des procès qui mettent la caisse du journal à sec et le journaliste sur la paille.

Ah! tout n'est pas rose pour les journaux, et le public ne se doute certainement pas de toutes les vicissitudes d'un métier qui, après celui de prince régnant aujourd'hui, est le plus dur de tous.

Que d'exigences diverses, contradictoires, impossibles à satisfaire! et cependant il ne faut rebutter personne, il faut écouter toutes les réclamations, éconduire doucement ceux qui apportent des « idées » et vous font perdre un temps précieux, promettre plus qu'on ne peut tenir et tenir cependant tout ce qu'on a promis. Etc., etc.

#### Variétés.

##### LES COMBATS DE COQS.

Ce genre de sport a une origine des plus anciennes.

Le premier combat de coqs eut lieu en présence de Thémistocle, à la veille d'une bataille.

Si tel est le courage de ces petits animaux dans leurs misérables querelles, s'écria-t-il, quel ne doit pas être le nôtre lorsqu'il s'agit de combattre pour notre liberté?...

Plin nous raconte que des combats de coqs étaient offerts annuellement en spectacle à Pergame et que la foule y accourait avec autant d'empressement qu'aux luttes de gladiateurs. Platon, que sa situation mettait dans la nécessité d'affecter un grand mépris pour tout ce qui tenait au sport, se plaint amèrement de ce que jeunes gens et vieillards sont engoués de cette stupide distraction.

Les combats de coqs ont même inspiré la peinture et la sculpture. Bukman fait mention d'un antique où l'on voit deux coqs s'attaquer avec fureur, tandis qu'après d'eux un rat enlève un épi de blé.

Qu'on n'aille pas croire que ces représentations fussent des accidents sans conséquence et sans préméditation, effets d'un caprice et destinés à être oubliés le lendemain; ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'éducation des combattants fût négligée ou regardée comme de peu d'importance. Le noble lord Derby, lui-même, l'illustre nourrisseur, le docte professeur de volaille éperonnée, trouverait, dans les ouvrages des anciens, des révélations dignes de ses méditations et capables de l'initier encore plus profondément aux mystères de la science qu'il a si consciencieusement étudiée. Les Grecs et les Romains ne reculaient pas devant des dépenses énormes pour tirer leurs lutteurs emplumés des pays les plus éloignés.

Ils employaient, paraît-il, certaines substances pour améliorer la race et exciter la valeur des coqs.

On cite, en autres compositions, l'*adiantum*, dont Plin a donné la recette.

Xénophon recommande l'usage de l'ail. Mais il nous apprend en même temps qu'il ne faut en user qu'avec les plus grandes précautions, vu que, ses propriétés étant analogues à celles de l'opium, la surexcitation qu'il occasionne est bientôt suivie d'un affaiblissement léthargique; de telle sorte qu'en l'administrant trop longtemps d'avance, on s'expose à voir la réaction se produire au moment où l'animal aurait besoin de toute son énergie.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, en passant, que les Grecs donnaient également de l'ail à leurs chevaux dans le même but.

Nous ne savons si Rome emprunta ce divertissement à la Grèce; mais il est certain qu'elle s'en montra aussi enthousiaste.

Les Romains faisaient même battre des perdrix et des caillies aussi bien que des coqs. Les Grecs avaient, il est vrai, des jeux dans lesquels figuraient

les caillies; mais c'étaient des divertissements grossiers et barbares qui consistaient à attacher une troupe de ces oiseaux par les pattes pour jouer ensuite à qui en tuerait le plus grand nombre en lançant un bâton.

Marc Antoine, l'empereur Auguste, Alexandre Sévère, sont cités par les historiens comme des amateurs passionnés des combats de coqs.

En Angleterre, ce sport remonte à la plus haute antiquité. Au temps de Jules César, il était déjà une source de grandes dépenses.

L'historien Filtz Stephen, mort en 1191, en parle comme d'un spectacle dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Le même auteur cite déjà comme une vieille tradition à l'usage de consacrer le Mardi-Gras à ces sortes de divertissements, qui étaient aussi fort à la mode chez les Persans et les Chinois.

Ducange nous fournit des preuves évidentes que le même goût était fort répandu en France vers l'an 1150.

Dès cette époque, des ordonnances furent rendues à l'effet d'empêcher les combats de coqs.

En 1260, un concile les défendit formellement.

De nos jours, la Société protectrice des animaux en a obtenu la prohibition.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS 25 février 1879.

### LES MOHICANS de Paris

Grand drame en 9 actes, d'Alexandre Dumas père.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

COMPAGNIE DES

#### PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL UN MILLION

Voir plus loin aux annonces les conditions de l'émission qui est ouverte.

**EAU FIGARO** teint cheveux (en 2 jours). 6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et C<sup>ie</sup>, 1, Bd Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratuites. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

#### Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 3 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.  
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.  
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez AD. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pitoite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins, et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, d'écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalés-cière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CRANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLACRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 15 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			77 30	Crédit Foncier colonial			380	Canal de Suez			708 75
3 % amortissable			79 75	Crédit Foncier, act. 500 f.			752 50	Crédit Mobilier esp.			740
4 1/2 %			111	Obligations foncières 1877			377 50	Société autrichienne			340
5 %			111 90	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial			670	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor			505	Crédit Mobilier			477 50	Orléans			369 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857			444	Crédit Foncier d'Autriche			587 50	Paris-Lyon-Méditerranée			363
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			520	Est			693 75	Est			384
— 1865, 4 %			533 50	Paris-Lyon-Méditerranée			1140	Nord			371 50
— 1869, 3 %			411	Midi			837 50	Nord			363 75
— 1871, 3 %			403 75	Orléans			1390	Ouest			363
— 1875, 4 %			519	Paris-Lyon-Méditerranée			1197 50	Midi			369
— 1876, 4 %			518 35	Est			780	Paris (Grande Ceinture)			369
Banque de France			8020	Compagnie parisienne du Gaz			1290	Paris-Bourbonnais			369
Comptoir d'escompte			757 50	C. gén. Transatlantique			505	Canal de Suez			570
Crédit agricole			438 75								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 9 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus.
8 — 56 — — — — — omnibus-poste.
1 — 25 — — — — — omnibus-poste.
4 — 10 — — — — — omnibus.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — omnibus.

(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 16 minutes du matin, direct-voiture.
8 — 31 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 44 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus-midi.
10 — 38 — — — — — omnibus-midi.
10 — 38 — — — — — omnibus-midi.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

**COMPAGNIE DES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Suivant acte du 10 octobre 1878.

CAPITAL : 1,000,000 DE FRANCS

Divisé en 2,000 Actions de 500 fr. chacune.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. le vice-amiral DE FLEURIOT DE LANGLE, G. O. \*, Président;

M. le D<sup>r</sup> DANET, O. \*, propriétaire à Paris;

M. E. DRÉOLLE, O. \*, député de la Gironde;

M. CH. LABROUSSE, \*, ancien lieutenant de vaisseau;

M. CH. VIEROFF, ancien officier de la marine royale néerlandaise, ingénieur conseil maritime;

M. G. DE BROUSSE, propriétaire (Charentes).

**SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ**

43, rue de Rome. — PARIS.

**STATIONS DE PÊCHE**

**LE CROISIC** (Loire-Inférieure) | **LE VERDON** (Gironde)

Émission de 2,000 Actions de 500 francs

**VERSEMENTS**

50 fr. en souscrivant.

75 à la répartition.

de deux mois en deux mois, à partir de la constitution de la Société.

**PAIEMENT DES INTÉRÊTS**

Les coupons d'intérêts et de dividendes sont payables le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année.

**GARANTIES**

Le capital social n'est grevé d'aucun apport.

C'est la seule exception presque unique.

La Compagnie des PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE a voulu que le capital tout entier fût employé à l'achat ou à la construction des bateaux et au matériel de pêche, à constituer la Société sur les bases les plus solides.

Le matériel ainsi rassemblé, formant une flotte de pêche déjà considérable et pouvant être augmentée, sera mis à l'abri des risques de mer par l'assurance maritime. Il est la propriété des actionnaires; c'est pour eux un véritable gage hypothécaire, une loi récente ayant reconnu aux navires et bateaux de pêche la qualité d'immeubles susceptibles d'hypothèque.

Ainsi le capital est complètement garanti, indépendamment des bénéfices exceptionnels que réserve l'entreprise.

**BÉNÉFICES**

Il résulte de calculs émanés des

personnes les plus autorisées, qu'après prélèvement de 5 0/0 pour la réserve, de toutes les charges de la Société et y compris 5 0/0 à distribuer au personnel et aux équipages, il restera en bénéfice à répartir entre les actionnaires : 258,251 francs, soit pour chacune des 20,000 actions : 129 fr. 12 qui, ajoutés aux 30 francs d'intérêts, comptés dans les dépenses, forment un total de 159 fr. 50 ou plus de 30 0/0.

**LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES**

A PARTIR DE CE JOUR

A PARIS, à la Banque de l'Union Financière, 4, rue de Hanovre;

A NANTES, au Comptoir des Fonds publics, 5, rue Boileau;

A NANTES, au Crédit général Nantais, 6, rue du Chapeau-Rouge;

A NANTES, à la Succursale de la Banque de l'Union Financière, 3, rue Voltaire;

A SAINT-NAZAIRE, chez M. Mercesse, banquier;

A LAON, M. Lefebvre, banquier;

A SOISSONS, M. Gamain, banquier;

A CHAUMONT, M. Walter-Berthier, banquier;

A LANGRES, M. Walter-Berthier, banquier;

A RENNES, M. Joly (E.) et Rubat du Mézac, banquiers;

A LORIENT, M. Sellier, banquier;

A CHALONS-SUR-MARNE, M. Schmitt, banquier;

Au CROISIC, chez M. de Lespinois;

A GUERANDE, chez M. C. Boterf, banquier;

A NIORT, chez MM. Bavelles frères, banquiers;

Aux SABLES-D'OLONNE, chez M. Chaigneau, banquier;

A FONTENAY-LE-COMTE, chez M. Badille, banquier;

A SAUMUR, chez M. Le Bras, banquier;

A ANGERS, chez M. Chamier, agent de change;

A ANGERS, chez MM. Blouin, banquiers;

A NEUFCHÂTEAU, chez M. Didier, banquier;

A EPINAL, chez MM. Flot et C<sup>o</sup>, banquiers;

Au MANS, chez MM. Portet-Lavigerie et C<sup>o</sup>;

A VANNES, chez M. Peyron, banquier;

A MORLAIX, chez M. Le Roux, banquier;

A CHATEAU-GONTIER, chez M. Erard, banquier.

Et chez tous les banquiers correspondants de l'Union financière.

Toutes les souscriptions reçues et libérées avant le 24 février seront irréductibles.

Seront reçus en paiement les coupons échus ou à échoir en février, mars et avril, et toutes valeurs négociables en bourse ou en banque au cours du jour et sans commission.

**MAISON ABEL PILON**

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

**A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur**

LIBRAIRE-ÉDITEUR

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 23 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUCROIX. 40 cartes double in-folio, reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**A LOUER**

**BELLE MAISON BOURGEOISE**

Avec ou sans remise et écurie

Rue du Marché-Noir, 12.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**GRANDE ET BELLE CAVE**

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

**A CÉDER**

**FONDS DE SERRURERIE**

Rue Saint-Nicolas, 48.

S'y adresser, à M. DROUHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

**A LOUER**

**GRANDS ET VASTES MAGASINS**

**BELLE CAVE**

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Etude de M<sup>r</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**MAISON**

Rue Cendrière, n° 45.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M<sup>r</sup> DUFOUR.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**BEL APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE**

Quatre pièces, cour, cave, etc.,

Rue Royale, n° 63.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A VENDRE**

UNE JUMENT de dix ans, se montent et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

La Compagnie d'assurances le Centre mutuel demande un agent principal pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

**CHOCOLAT-MENIER**

SAUMUR

CONTRÉFAÇONS

SAUMUR

LE VÉRITABLE

NON

**AVANCES**

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris.

**100,000 MONTRES**

de Genève

Garantie 10 ans

Envoi gratuit par la poste

sonne qui en fait la demande, en payant 10 francs, sans aucune commission.

Les demandes à M. HUGUÉ, 4, rue des Écoles, Paris.

**ENCRE NOUVELLE**

MATHIEU-PLESSIS

**A COPIER**

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

Saumur, imprimerie P. GODET.